

Image not found or type unknown



Reconnue un enfant qui n est pas le sien

Par **ceddu11**, le **08/12/2009** à **01:58**

Bonjour, rnvoila ma soeur et decede d'un cancer il y a 2 mois de cela elle avai 3 enfants 2 reconnue par leur pere donc le pere a pris la garde des deux enfants se qui et normal et une petite derniere que le pere a abandonner a la naissance donc la petite porter le nom de famille de ma soeur .ma soeur pendent sa maladi a rencontre un homme qui a profiter de l etat de santer de ma soeur qui ses agraver pour declarer la petite a son nom pendent que ma soeur ete hospitaliser et sou morfine maintenant que ma soeur et deceder il ne veu plus me donner de nouvelle ni me montrer la petite que doige faire pour voir ma niece et esqu il a le droit de prendre cette enfant qui n est pas la sienne j attend votre reponse merci